

## Composition de la note d'expérience CI Branche « Alimentation » début de l'apprentissage 2022

Partie	Description	Part	Prestations évaluées
1 <sup>ère</sup> partie	<b>Connaissance/compréhension</b> (Compétence professionnelle)	<b>40%</b>	Test électronique (selon le plan des examens)
2 <sup>ème</sup> partie	<b>Simulation pratique</b>	<b>40%</b>	Devoir de transfert (grand, selon le plan des examens)
3 <sup>ème</sup> partie	<b>Compétence sociale</b>	<b>20%</b>	Journées de cours & les mandats pratiques qui si rapportent

### En complément :

- À la suite d'une décision de FCS/ SEFRI, toutes les évaluations dans les cours CI ne sont plus effectuées en notes, mais uniquement en points.
- Les parties 2 et 3 contiennent des prestations qui ne sont fournies et donc évaluées par les apprentis qu'après un jour de cours CI. Le total des points de ces deux parties par année d'apprentissage CI n'est donc visible que dans la note d'expérience (attestation de compétences) sur l'Extranet-Ilias de Veledes.  
Conformément aux directives de FCS, le total des points des trois parties est converti en une note d'expérience CI par année d'apprentissage à l'aide de la formule de notation générale.
- Sur la page d'accueil de VELEDES, il existe un calculateur de notes pour l'estimation des points acquis : <https://www.veledes.ch/fr/calculateur-de-notes>